Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Canton déclenche les plans canicule

En raison des prévisions météorologiques, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) déclenche ce jour les plans canicule des institutions sociosanitaires et des communes. Ces dernières mettent en place des visites à domicile ou des appels téléphoniques aux personnes les plus vulnérables, la Centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG) renforce son dispositif et les institutions sociosanitaires accentuent les mesures de prévention pour leurs patients, résidents ou usagers. Le public est invité à consulter le site www.vd.ch/chaleur, qui propose de nombreux conseils utiles pour protéger sa santé.

Les températures seront en forte hausse ce week-end et se maintiendront à un niveau élevé jusqu'en milieu de semaine prochaine au moins. La Cheffe du DSAS déclenche les plans canicule des institutions sociosanitaires et des communes à partir de ce jour. Dans cette situation, les mesures prévues par le dispositif cantonal canicule sont les suivantes :

- Les communes mettent en place des visites à domicile des personnes les plus vulnérables et/ou des prises de contact téléphoniques avec celles-ci afin d'assurer la première ligne de prévention. Elles prodiguent des conseils pratiques de protection contre les effets de la chaleur aux personnes âgées qui ne bénéficient en principe pas de prestations de soins à domicile.
- La Centrale téléphonique des médecins de garde (0848 133 133) renforce son dispositif, afin de fournir des conseils de prévention, d'informer et d'orienter rapidement les personnes avec des symptômes ou des critères de risque.
- Les institutions sociosanitaires (EMS, CMS, Hôpitaux, ESE, etc.) participent activement au dispositif canicule avec le renforcement des mesures de prévention et de protection de leurs patients, résidents, ou usagers.

Tout le monde est concerné : comment se protéger ?

Le site www.vd.ch/chaleur recense de nombreux outils et conseils utiles pour la population comme pour les professionnels du secteur sociosanitaire, les organisateurs de manifestations sportives, le personnel de structures de prise en charge d'enfants ou encore les communes. Il est par exemple possible d'écouter les conseils dans un podcast, de tester ses connaissances via un quiz ou trouver une recette de boisson désaltérante parmi les solutions pour se rafraîchir.

Pendant les grandes chaleurs ainsi que les jours qui suivent, l'ensemble de la population est appelé à prendre les précautions suivantes :

- Garder la chaleur hors du logement ou chercher le frais ailleurs
- Se rafraîchir, p. ex. avec un linge mouillé ou un brumisateur
- Boire régulièrement, sans attendre d'avoir soif
- Manger léger pour éviter l'augmentation supplémentaire de la température corporelle due à la digestion
- Privilégier les sorties, les activités physiques et le travail à l'extérieur aux heures les plus fraîches et/ou se protéger du soleil.
- Protéger la peau et les yeux contre les effets des rayonnements UV en cas de sortie ou de travail à l'extérieur. Une attention particulière doit être portée aux enfants - il est fortement déconseillé de couvrir les poussettes.
- Prêter attention au risque de noyade, notamment par choc thermique, lors des loisirs aquatiques.

Le risque est plus élevé pour certains groupes :

- Seniors, jeunes enfants, femmes enceintes, personnes atteintes d'une maladie chronique somatique et/ou psychique, celles en situation de précarité socio-économique ou de handicap et/ou celles qui prennent des médicaments
- Personnes avec une autonomie réduite, à la maison ou en institution, qui peuvent avoir besoin d'une aide, de soins ou d'une surveillance accrue. Il appartient donc à chacun, famille, proche, voisin, et/ou professionnel sociosanitaire, d'être attentif et de faire preuve de solidarité.

Activités physiques et de loisirs à l'extérieur

C'est la saison des festivals et des manifestations sportives et des précautions doivent être prises tant par les organisateurs que par les participants. Il en va de même pour les activités physiques et de loisirs, y compris pour les individus entraînés. Pour les personnes qui travaillent à l'extérieur, en complément aux mesures de prévention usuelles, des aménagements des horaires de travail sont à prévoir, notamment en commençant l'activité plus tôt le matin si la commune l'autorise, en effectuant les tâches les plus dures à ce moment et en augmentant la fréquence et le nombre de pauses dans un lieu frais.

Savoir reconnaître les signaux d'alerte et agir

Les signaux d'alerte en cas d'atteinte à la santé liée à la chaleur sont : vertiges ou évanouissement, nausées ou vomissements, fatigue, maux de tête, courbature ou crampes, respiration rapide et rythme cardiaque élevé, soif extrême et urine de couleur foncée, voire absente. En cas de doutes sur l'état de santé, un appel au médecin ou à la CTMG au 0848 133 133 est recommandé.

Si un coup de chaleur survient, il s'agit d'une urgence vitale dont les signes supplémentaires sont une température élevée (> 40°C chez l'adulte ou > 38°C chez l'enfant), un état confusionnel, la perte de connaissance, la peau sèche qui ne transpire plus. Il faut alors appeler sans attendre le 144 et, en attendant les secours, rafraîchir la personne atteinte et la faire boire dans la mesure du possible.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 27 juin 2025

DSAS, Stéphanie Boichat Burdy, médecin cantonale adjointe, medias.sgdsas(at)vd.ch